

Comité syndical du 16 novembre 2020

DELIBERATION N° 20-029

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le seize novembre deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Ont donné pouvoir :

	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
Publication ou notification :	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Sont absents :

	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON

Le Comité syndical,

Vu les L.5721, L.5722 et L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°20-029,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres titulaires de la CAO, de :

- Mme Djida TECHTACH, M. Éric BAERT, M. Jean-Pierre DORE, Mme Christiane AKNOUCHE, M. Philippe HOUDAILLE

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres suppléants de la CAO, de :

- M. Philippe VANDEPUTTE, M. Matthieu LAURENT, M. Anthony ARCIERO,

CONSIDERANT la proposition du Président de désigner M. Gérard SEIMBILLE pour le représenter,

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 13 représentant 116 voix.

Votants : 13 délégués représentant 116 voix.

Suffrages exprimés : 116 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 116 voix.

Vu les résultats du scrutin :

DIT que le représentant du Président au sein de la Commission d'Appel d'Offres est :

- M. Gérard SEIMBILLE

APPROUVE la désignation de cinq membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| - Mme Djida TECHTACH | - Mme Christiane AKNOUCHE |
| - M. Éric BAERT | - M. Philippe HOUDAILLE |
| - M. Jean-Pierre DORE | |

et la désignation de cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| - M. Philippe VANDEPUTTE | - Mme Nadine CALVES |
| - M. Matthieu LAURENT | - M. Thierry BRUN |
| - M. Anthony ARCIERO | |

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouyert
Val d'Oise Numérique